



Loi Scellier: engagement location et plafond loyers

Par **Gilbert14**, le **10/07/2013** à **09:14**

Bonjour,

Je vous expose ma situation :

- achat d'un F1 de 33.45m2 en VEFA et signature chez le notaire le 13/07/2011
 - recherche locataire au 15/11/ 2012 avec un loyer de 360€ (plafond connu à cette date 10.78€)
 - travaux achevés le 21/12/2012
 - entrée du locataire le 01/02/2013
 - engagement de location pendant 9 années remis à l'administration début juin 2013 avec indication du loyer de 360€
 - hier mon locataire m'avise qu'il quitte l'appartement le 30/09/2013
- Pour la suite puis-je prendre le plafond connu à ce jour 11.02€ ce qui donnerait un loyer de 368€
contrairement à ce qui figure sur l'engagement de location ?
Merci de votre prompt réponse et de votre aide....
Cordialement
Gilbert